

Stadtkassen-Bon.

Eine Mark

zahlt die Stadtkasse in Mülhausen i. Els. ohne Legitimationsprüfung dem Einlieferer dieses Stadtkassen-Bons in Beträgen von nicht unter zwanzig Mark.


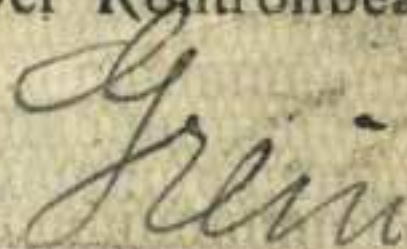
Mülhausen i. Els., den 3. August 1914.

Der Bürgermeister :



Ausgefertigt :

Der Kontrollbeamte :



Ausgabe- und Zahlstelle
ist die Städtische Sparkasse.

40^e N. O. E.

VII Groupe

8/2
6306

Le sous-lieutenant Galreste Jean,
40^e Régiment d'Artillerie Lourde, VII Groupe,
à fournir le Génie Commandant
en Chef des Tranchées du Jour et du Hors-Cat.

J'ai l'honneur de vous
demander l'autorisation de me rendre, en
permission de détachement, à Moulhouse (Alsace)

J. Galreste

M. et Tranchées
Le 6 Décembre, 1918.

Le Chef Escadron, Michard,

Cdt le VII Groupe du 40^e N. O. E.

Le Lt Galreste est originaire de
Moulhouse où se trouve sa famille - l'escadron
de l'escadron volontaire en 1914.

Avis favorable

164^e DIVISION D'INFANTERIE

ETAT-MAJOR

Avis en faveur de Galreste

avis favorable

1418
1918



164^e DIVISION
Depuis le 7.12.18
N^o d'ordre 154.85



avis favorable

L. Schmidt

N^o: 17.023

T. J. V. P

30^e C.A.

ÉTAT-MAJOR

1^{er} BUREAU

Transmis

au général
Commandant la

VI^e Armée

avec avis favorable
du g^{énéral} Commandant la

~~P.O. le Chef d'Etat Major~~

au général C.A. 30^e

H. Tenet

09067/1

G. Q. G.
1^{er} BUREAU
Service courant
N^o 11767

DEC 1918

En retour

à M. le Général Commandant la 6^e Armée

Permission pour Moulhous
accordée.

~~P.O. le Chef du 1^{er} Bureau~~

L. L. L.

E. M. C. A. VI^e ARMÉE
N^o 2504/1
90.9
10-12-1918

RECEVU
N^o 11/01315
11 DEC 1918

E. M. C. A. VI^e ARMÉE
N^o 9015/1
184^e D. I.
15-12-1918

17

RECEVU
N^o 12433
11 DEC 1918
N^o de Répertoire
Reçu par

164^e DIVISION D'INFANTERIE

ÉTAT-MAJOR

164^e DIVISION
N^o 191
Commandant la
164^e Division d'Infanterie
P.O. le Chef d'Etat Major

30^e C.A. E.M. 1^{er} B

Transmis 164^e D.I.

le 16 Décembre 1918

N^o 01222/1

164^e DIVISION D'INFANTERIE

ÉTAT-MAJOR

N^o 16518

Fait état à H.
le Colonel et C.A. 30^e

20-12-18

19 Décembre 1918

Commandant la

164^e Division d'Infanterie

A.D. 2112294 de l'Etat
Major
P.O. le Chef d'Etat Major

à pied

ORDRE - BEFEHL

M *Leyder Pierre*

H

est mis en route le *Décembre 1918*

wird am *in Marsch gesetzt*

pour *Strasbourg*
nach

Dès son arrivée à destination il devra quitter l'uniforme
Bei seiner Ankunft hat er sofort die deutsche Uniform

allemand et faire au Maire de sa commune une déclaration de
abzulegen und sich beim Bürgermeister seiner Gemeinde vor-

résidence.

schriftsmässig anzumelden.

Les Alsaciens qui seraient trouvés en uniforme allemand
Die Elsässer welche 24 Stunden nach ihrem Eintreffen in

24 heures après leur arrivée à leur domicile, seront arrêtés et
ihrem Heimatsort noch in deutscher Uniform aufgegriffen werden,

considérés comme prisonniers de guerre.

werden festgenommen und als Kriegsgefangene betrachtet.

Le Général Cdt la 4^{ème} Armée

P. O. l'officier de service.



J. Malherbe

IV^e A R M E E

Etat - Major

S.R.A.

N^o /S.R.A.

Au Q.G.A., le 24 Décembre 1918

N O T E de S E R V I C E

Le Lieutenant MALHERBE est désigné pour remplacer le
Capitaine AMANN au Centre de Triège des Alsaciens-Lorrains.

Les Commandants des Forts de Bade et Bismack lui permettront
de circuler librement pour les besoins de son service et lui
faciliteront l'accomplissement de sa mission.

P.O. Le Chef du S. R.A.



4^e ARMEE

*

Etat - Major

S. R. A.

*

N^o /SRA.

Le 31 Décembre 1918.

N O T E

Le Lieutenant MALHERBE est chargé du rapatriement

de 72 prisonniers.

*de la prison de /cote d'Alger
de Port de Belle de 31 x 15 vers 15 heures*

P.O. Le Chef du S.R.A.,

Le Capitaine de S.R.

Milly



Kehl-Besse
30 janvier 1919

Strasbourg le 29 janvier 1919

Monsieur Jean Malherbe
Lieutenant au G. G. de la
II^e Armée

est autorisé à se rendre le 30 janvier 1919 à
Kehl pour assister à l'entrée des troupes françaises.

Il devra se présenter le 30 janvier à 7^h 45
au barrage du Pont de Kehl pour être conduit
à l'emplacement qui lui sera indiqué par l'Autorité
Militaire.

Strasbourg, le 29 janvier 1919

Le Général H. Bauer, Gouverneur de Strasbourg



P.O. Capitaine Major

[Handwritten signature]